



CAMPAGNE DE COMMUNICATION DU SMITOM-LOMBRIC

COVID-19 : stop aux incivilités !

Mai 2020

Pour des raisons sanitaires, afin d'éviter la propagation du virus et protéger les agents de collecte et de traitement des déchets, des gestes simples sont à adopter pour votre équipement de protection.

Vos **masques et gants** sont à déposer dans un sac poubelle, dans votre **bac à ordures ménagères**, et **en aucun cas dans la nature** ou dans votre **bac jaune de tri**. En plus d'exposer le personnel de la chaîne de tri à des risques sanitaires, les masques ne sont en aucun cas recyclables.

Jeter les masques et gants par terre est un délit puni par la loi. Il s'agit d'un **dépôt sauvage** : les masques et gants ne sont pas biodégradables et mettront plus de 400 ans à s'éliminer dans la nature.

Qu'en est-il des déchets contaminés ?

Jetez les mouchoirs, masques, gants et textiles sanitaires usagés dans un premier sac poubelle en plastique soigneusement fermé hermétiquement et vidé de son air. Ce sac doit être conservé 24 heures avant d'être placé dans un second sac plastique, puis jeté dans votre bac à ordures ménagères.

Protégeons nos agents de collecte, protégeons notre environnement !

Plus d'informations sur lombric.com, [Facebook](#) et [Twitter](#)

